



## AMICALE LAIQUE ANTONIN PERRIN

Siège : 110 rue du 4 Août 1789

69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04.78.03.20.31 - [www.alap-asso.fr](http://www.alap-asso.fr)



### Marche Nordique Saison 2024-2025

#### **ADHÉRENT.ES et FUTUR.ES ADHÉRENT.ES DE L'ALAP**

La Marche Nordique augmente encore ses sessions. Désormais, vous pourrez pratiquer la marche nordique à l'ALAP tous les mercredis et tous les samedis matin avec une animatrice bénévole formée à l'Ufolep, parfois relayée par un.e autre bénévole. La marche nordique à l'ALAP est ouverte à toutes personnes ayant plus de 18 ans.

#### Modalités d'inscription

L'inscription se fera jusqu'au 15 septembre 2024 exclusivement en ligne sur le site :

**[https :www.sportyneo.com/tous-les-clubs/alap/](https://www.sportyneo.com/tous-les-clubs/alap/)**

Nous privilégions désormais le règlement par carte bancaire disponible sur le site d'inscription en 1,4 ou 10 fois. Le paiement par chèque (possibilité en 3 chèques) ainsi que par chèques vacances reste possible par dépôt au siège ou dans la boîte aux lettres de l'ALAP mais après inscription sur le site.

- **Si c'est votre 1<sup>ère</sup> activité : vous réglez 95€** (Adhésion à l'ALAP 55€ et cotisation Marche nordique 40€).
- **Si vous avez déjà réglé les 55€** dans une autre activité, mentionnez celle-ci en commentaire et réglez la cotisation seule de 40€. Vous choisissez « réduction de 55€ ».

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez être aidés à la saisie en ligne en venant au siège (nouvelle adresse : 110 rue du 4 août 1789 à Villeurbanne) :

- du 1<sup>er</sup> juin au 5 juillet aux heures de permanence (mercredis et vendredis de 15h à 18h)
- du 8 juillet au 26 juillet tous les jours de 15h00 à 18h.
- du 20 août au 13 septembre tous les jours de 15h00 à 18h.

- **Joindre l'attestation Ufolep QS signée** : si vous avez une réponse « oui » dans le Questionnaire Santé, seulement alors un certificat médical est obligatoire (daté après le 01/06/2024).

Vous pouvez déposer ce document (attestation OU certificat médical) en pièce jointe.

## Important, à lire attentivement

- **Vous adhérez à une association loi 1901**: l'Amicale Laïque Antonin Perrin est gérée par ses propres membres au sein d'un conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale à laquelle vous êtes conviés et durant laquelle vous pouvez voter.

Les membres du conseil d'administration gèrent l'association bénévolement et vous demandent de respecter les modalités d'inscription, vous n'entrez pas dans un club à but lucratif.

Les adhérents s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'association consultable sur le site : [www.alap-asso.fr](http://www.alap-asso.fr)

**NB 1 : Toute inscription est définitive et non remboursable.**

**NB 2** : Le paiement par chèques vacances est possible.

Pour tout paiement par chèque(s) et chèques vacances vous pouvez les envoyer ou les déposer dans la boîte aux lettres.

**NB 3** : Les adhérent.es à la Marche nordique doivent avoir venir avec leurs propres bâtons de marche nordique.

- **L'ALAP sera fermée du samedi 27 juillet au lundi 19 août 2024 inclus.**

**Ne mettez rien dans la boîte aux lettres ou n'envoyez rien pendant la période de fermeture de l'ALAP.**

L'ensemble de l'équipe d'animation de la section Marche Nordique de l'ALAP vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous dès la rentrée.

Les responsables de la Marche nordique.